

# ESCALIER EN BOIS

## Référentiels principaux



CGM du  
NF DTU 36.3



Solidité  
Sécurité  
Acoustique  
Sécurité incendie  
Accessibilité  
Durabilité



NF DTU 36.3  
septembre 2014  
V-1 : NF DTU 36.1  
(2000) + NF DTU  
31.1 (1993)

**Menuiserie**

## Domaine d'application du NF DTU 36.3

Mise en œuvre des escaliers ou parties d'escaliers en bois et garde-corps associés.

Escaliers intérieurs ou extérieurs, pour tout type de bâtiment, dans la limite de la réglementation en vigueur.

Ouvrage neuf ou de réhabilitation

Le NF DTU 36.3 ne couvre pas les échelles de meunier

Pour escaliers finis ou bruts (exigences selon pièces marché)

Pas de marquage CE sur les escaliers préfabriqués (début 2018) car la norme NF EN 15644 n'est pas une norme harmonisée européenne

Solutions d'isolation acoustique spécifiées dans le NF DTU 36.3 P3 annexe D

Spécificités sur escaliers gain de place et hélicoïdaux dans le NF DTU 36.3 P3 annexe A

Couvre les DROM

## Frontières avec d'autres documents de référence

Les garde-corps non associés aux escaliers ne sont pas du ressort du NF DTU 36.3 mais sont couverts par les normes NF P 01-012 (dimensions) et -013 (essais).

Le NF DTU 36.3 renvoie au NF DTU 20.1 pour la maîtrise de l'interface avec les assises maçonnées.

## Exigences principales et outils disponibles








	Exigences de performance et réglementations	Technique courante	Documents d'accompagnement technique et pédagogique <sup>2</sup>	Technique non courante
		Reconnaissance par des tiers <sup>1</sup>		Guides, études, règles professionnelles hors liste verte C2P, normes étrangères,...
<b>Textes généraux sur partie d'ouvrage</b>				
		NF P 21-210 Terminologie	- Escalier en bois : Guide d'application du DTU 36.3 ( <a href="#">lien</a> )	

Mise à jour : 11 décembre 2020

## Textes référentiels produits

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- CGM du NF DTU 36.3</li> <li>- NF EN 14081-1+A1 (bois massif)</li> <li>- Bois de menuiserie sélectionné selon NF EN 975 et NF EN 1611</li> <li>- NF EN 14080 (BLC et BMR)</li> <li>- NF EN 15497 (BMA)</li> <li>- NF EN 13986 (panneaux)</li> <li>- NF EN 204 ou NF EN 301 (colles)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche POB escalier (<a href="#">lien</a>)</li> <li>- Fiches FNB bois raboté sec (<a href="#">lien</a>), panneau lamellé-collé (<a href="#">lien</a>), bois de menuiserie (<a href="#">lien</a>)</li> </ul>	
--	--	--	---	--

## Textes référentiels conception

	Solidité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- NF EN 15644 (escaliers préfabriqués de conception traditionnelle en bois massif)</li> <li>- NF EN 16481 (méthode de calcul escalier)</li> <li>- NF DTU 36.3 P3 (pour justification mécanique base bois menuiserie)</li> <li>- NF EN 1995-1-1 + Annexe Nationale</li> <li>- Règles CB 71 si spécifié dans DPM (hors marchés publics, hors situation sismique ou incendie)</li> </ul>		- Norme XP CEN TS 15680 - Escaliers préfabriqués en bois – Méthode d'essai mécanique
	Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- NF P 01-012 (pour garde-corps)</li> <li>- NF EN 1995-1-2 + Annexe Nationale</li> </ul>		
	Acoustique		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Guide Exemple de Solutions Acoustiques (ESA) sur escaliers bois (<a href="#">lien</a>)</li> </ul>	
	Sécurité Incendie		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Règles de la sécurité incendie à l'usage du menuisier - agenceur (<a href="#">lien</a>)</li> </ul>	
	Accessibilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Circulaire d'application de la réglementation accessibilité pour les bâtiments neufs (Bâtiments de logements collectifs (<a href="#">lien</a>) Maisons individuelles (<a href="#">lien</a>) et Etablissements recevant du public (<a href="#">lien</a>))</li> </ul>		
	Qualité de l'air intérieur			- Étude Europair ( <a href="#">lien</a> )
	Durabilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- NF DTU 36.3 P3 annexe C (règles conception pour escaliers extérieurs et garde-corps associés)</li> <li>- FD P 20-651</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Guide Comprendre et maîtriser la durabilité du bois dans la construction (<a href="#">lien</a>)</li> </ul>	

## Textes référentiels mise en œuvre

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- CCT du NF DTU 36.3</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Calepin de chantier escaliers bois et garde-corps associés (<a href="#">lien</a>)</li> </ul>	
--	--	--	---	--

<sup>1</sup> Normes, Recommandations Professionnelles RAGE, Règles Professionnelles liste verte C2P, Avis Technique, Appréciation de laboratoire,...

<sup>2</sup> Guides, études, publications

## Certifications, labels, ou autres évaluations par tierce partie

Le(s) référentiel(s) d'évaluation par tierce partie se rapportant à la présente partie d'ouvrage est/sont accessible(s) dans la fiche « Démarches volontaires : Certifications, et labels évalués par tierce(s) partie(s) » ([lien](#)).

## Questions les plus récurrentes

Les réponses apportées ci-après n'ont pas pour vocation d'être détaillées et exhaustives mais d'orienter le lecteur / la lectrice dans sa recherche de solutions.  
Les éléments de réponses détaillés sont accessibles dans le corpus normatif cité dans cette fiche.

- Marquage CE des escaliers ?



Pas de marquage CE sur escaliers bois traditionnels. Marquage CE volontaire possible sur escaliers en kit du ressort du DEE 005 européen.

- Escalier bois dans un ERP ?



À analyser au cas par cas suivant réglementation se rapportant à la typologie de l'ERP concerné.

- Hauteur d'échappée ?



Échappée mini 1,90 m  
Échappée recommandée 2,10 m en locaux privatifs et 2,20 m en locaux publics.

- Hauteur de la marche autorisée ?



Hauteur maximale 210 mm et application de la formule de Blondel (évoquée dans NF DTU 36.3 au §6.2 de P3).

- Tolérance admise sur la hauteur de la 1ère marche ?



Entre + 10 mm et -30 mm par rapport au sol fini.

- Largeur de passage minimum ?



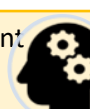
0,70 m pour maison individuelle (excepté escaliers spécifiques du ressort de NF DTU 36.3 P3 annexe A).

- Résistance et conception des garde-corps de rampes d'escaliers ?



Tout comme garde-corps indépendants : conformité NF P 01-012.

- Positionnement de la ligne de foulée ?



Au milieu de l'embranchement si  $\leq 1,20$  m  
À 60 cm de la rampe côté intérieur si embranchement  $> 1,20$  m

- Dispositions particulières si escalier extérieur ?



Durabilité vis-à-vis du risque fongique : maîtrisée par les prescriptions du NF DTU 36.3 combinée avec le FD P 20-651. Une attention particulière sera portée au drainage de l'eau en tout point en conception.

## Évolutions à venir

### Révision ou création de documents de référence en cours

- Révision des normes NF P 01-012 et NF P 01-013

### Études et guides à venir

- Sans objet